1º Le caractère essentiellement apostolique de l'A. C. O.

L'A. C. O. est l'apostolat organisé du laïcat ouvrier, appelé, en participation de la mission apostolique de l'Eglise, à l'évangélisation des milieux populaires. Elle ne peut compter dans ses rangs que des chrétiens remplis d'amour pour leur milieu ouvrier, fiers de lui appartenir, résolus à le faire monter dans la charité du Christ et à transformer la vie ouvrière pour qu'elle soit celle du fils de Dieu et de membres du Corps du Christ.

2º L'indépendance et la transcendance de l'A. C. O.

L'A. C. O. doit demeurer, en raison même de la transcendance de sa mission, indépendante à l'égard de tous les mouvements temporels. Son rôle n'est pas la transformation technique des structures politiques ou économiques de la Cité terrestre. Elle enseigne aux chrétiens le devoir capital qui leur incombe, comme citoyens, de s'engager dans cette tâche urgente de l'aménagement d'un monde humain, plus juste, plus fraternel, plus capable de s'ouvrir au rayonnement du christianisme. Elle doit animer cette Cité de l'esprit chrétien, en y faisant pénétrer la conception chrétienne de l'homme avec toutes ses exigences dans le plan individuel, familial, social, international, selon les principes de la doctrine sociale de l'Eglise.

Mais l'A. C. O., comme telle, respecte les franchises de l'ordre temporel et l'autonomie de l'Etat dans son domaine propre. Elle s'interdit, comme telle, d'imposer à ses membres des options

temporelles.

Si nécessaire et si noble que soit l'animation spirituelle qu'elle apporte aux militants des divers mouvements, l'Action catholique ne tire pas sa valeur de cette relation avec le temporel qu'elle anime : elle a une valeur par elle-même, absolue, indépendante de tous ses rapports avec quoi que soit. Toute sa valeur vient de ce qu'elle est organe d'Eglise dans un milieu de vie, et de ce qu'elle reçoit le mandat de coopérer à l'établissement progressif du Royaume de Dieu dans le milieu ouvrier qui lui est confié.

.3º Les buts principaux de l'A. C. O. : éducation, animation,

témoignage.

1. — Le premier but de l'A. C. O. doit être l'éducation du milieu ouvrier à partir de tous les problèmes de vie, pour en découvrir les aspects chrétiens, faire prendre conscience à ses membres de leurs responsabilités de citoyens et d'apôtres, — rechercher, à la lumière de leur foi, les réalisations concrètes qu'ils auraient le devoir de susciter ou de promouvoir dans leurs mouvements temporels. L'A. C. O. estimera qu'une de ses tâches les plus importantes est de faire découvrir à ses membres la doctrine de l'Eglise et de les former à leur mission de rendre témoignage à la vérité du christianisme.

2. — Le second but de l'A. C. O. sera l'animation spirituelle de ses

2. — Le second but de l'A. C. O. sera l'animation spirituelle de ses membres engagés dans leurs différentes actions temporelles. Elle les y suivra pour leur permettre de garder à leur engagement son

caractère chrétien.

3. — Un troisième but de l'A. C. O. sera le témoignage communautaire de la charité des chrétiens et de leur unité dans le Christ, qu'elle apportera devant tous, croyants et incroyants. Que la suprême prière de Jésus à son Père soit leur consigne constante : « Père, qu'ils